



Les suivis de cohortes en attestent, les changements de cycle sont des moments de ruptures pour les jeunes en situation de handicap quant au déroulé de leur formation. Compte-tenu de l'objet social de Droit au Savoir, il nous semble important de réfléchir à deux transitions : la transition collège-lycée, et la transition lycée - enseignement supérieur ou alternance.

Des chiffres à l'appui.

Ainsi, pour exemple si 8 bacheliers sur 10 tentent des formations post bac, (BTS, IUT, Universités Grandes Ecoles, Alternance...) quand les lycéens sont en situation de handicap, ils sont seulement 2 sur 10 à vouloir s'inscrire dans des formations de l'enseignement supérieur... Pourtant, ils sont bacheliers comme les autres !

L'enseignement supérieur, c'est possible !

Pour que ces transitions soient des chances, il est important que les jeunes en situation de handicap soient informés en toutes connaissance de cause, aient tous les éléments pour prendre leur décision. Il faut leur montrer que l'enseignement supérieur, l'université, les grandes écoles, l'alternance, c'est possible... Pour beaucoup de jeunes en situation de handicap ou pour leur famille, ces formations semblent leur être interdites, trop compliquées... **Notre rôle sans minimiser les difficultés, les obstacles qui existent, c'est de montrer que c'est possible, que beaucoup y ont réussi et ont donc maximisé leur chances de réussir leur insertion sociale et professionnelle.**

Interpeler les professionnels de l'orientation et de l'information.

Droit au Savoir ne souhaite pas se substituer au service public de l'orientation, mais à ses cotés apporter des informations complémentaires spécifiques. Les collégiens, les lycéens, les étudiants, les apprentis doivent se rapprocher des **CIO**, (Centre d'Information et d'Orientation), les **CIJ** (Centre d'Informations Jeunesse),... pour parler avec des Conseillers d'Orientations professionnels compétents, aborder leurs envies, leurs souhaits sans tabous.

Confronter les choix d'orientation aux possibilités d'accompagnement global.

Notre souhait est de permettre ensuite par un **partage de l'information** trouvée sur le territoire les lieux de formation où les services d'accompagnement existeront pour répondre aux besoins du jeune en formation, que ce soit en matière d'accessibilité pédagogique, de transports, de logement, de restauration, de soins...

Ainsi toutes les conditions seront réunies pour une bonne information, la construction d'un projet en toute connaissance de cause, afin que le lycéen en situation de handicap ait envie de tenter cette aventure intellectuelle et humaine qu'est l'enseignement supérieur.